

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/ 125
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A MADAME CAROLE DARCY
1^{ère} ADJOINTE DÉLÉGUÉE A LA POLITIQUE DE LA VILLE -
EDUCATION ET JEUNESSE – SÉCURITÉ - NUMÉRIQUE

Le Maire d'Ambilly,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et L.2122-20 ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

Vu la délibération n° 016/2026 du Conseil Municipal du 21 mars 2026 fixant à 7 le nombre d'adjoints de la commune d'Ambilly ;

Vu la délibération n°018/2026 du Conseil Municipal du 08 avril 2026 fixant les indemnités de fonctions des élus municipaux,

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement des services municipaux, et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient délégués aux adjoints au maire et à des conseillers municipaux ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 29 avril 2026, Madame Carole DARCY, 1^{ère} Adjointe au maire, reçoit délégation de fonction et de signature pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Politique de la Ville :**
 - Mise en œuvre des dispositifs contractuels (contrat de ville) ;
 - Piloter et suivre les projets de rénovations urbaines ;
 - Piloter les stratégies de cohésion sociale et actions en faveur des quartiers prioritaires.
- **Education et Jeunesse :**
 - Assurer la représentation communale auprès des Directions des écoles maternelles et élémentaires et des partenaires institutionnels (Education Nationale) ;
 - Piloter les politiques municipales en faveur de la réussite éducative, l'enfance et la jeunesse.
- **Sécurité :**
 - Piloter et suivre les politiques visant à la sécurité et la tranquillité publique ;
 - Piloter et suivre la prévention de la délinquance ;
 - Assurer la représentation communale auprès des services de force de l'ordre (sécurité intérieure, police municipale),
 - Piloter la mise en œuvre et la gestion de la vidéoprotection.
- **Numérique :**
 - Piloter et suivre la stratégie de la transformation numérique et de l'inclusion numérique ;

- Développer la stratégie de modernisation et simplification des services publics ;
- Piloter et suivre le déploiement des infrastructures (fibre...).

Article 2 : Dans le cadre des délégations de fonction définies à l'article 1 du présent arrêté, Madame Carole DARCY, reçoit délégation de signature pour les documents suivants :

- Les courriers adressés aux partenaires institutionnels ;
- Les convocations aux réunions et commissions municipales relevant de sa délégation ;
- Mandats de paiement, titres de recettes et autres pièces comptables liées à ses domaines de délégation.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante : « Par délégation du Maire ».

Article 3 : Ces délégations pourront être rapportées à tout moment et ne sauraient en tout état de cause, dépasser le terme du mandat de l'élu les ayant accordées ou la fin de fonctions de l'élu attributaire des présentes délégations.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié et notifié à l'intéressée. Une ampliation du présent arrêté est également transmise à :

- Mme la Préfète de Haute-Savoie ;
- Mme la Comptable publique de la Direction générale des finances publiques.

Ambilly, le **29 AVR. 2026**
Le Maire,
Cristian GUERET



Notifié le :

29/04/2026



Télétransmis le : **29 AVR. 2026**

Publié le :

29 AVR. 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.